



annoncelegale@juragricole.com // 03 84 43 03 99

Le rendez-vous des élus

ASSOUPPLISSEMENT DU ZAN

Vers un point d'étape en 2034 ?

S'ils se sont ralliés à la date privilégiée par le gouvernement, les rapporteurs du texte visant à assouplir le Zan refusent toujours d'y adjoindre un quelconque objectif de baisse de l'artificialisation des sols. Une mesure « indispensable » selon l'exécutif, alors que le texte vient d'arriver en séance au Sénat.

« On fait un pas énorme, on espère que le gouvernement fera aussi un pas vers nous. » Les rapporteurs de la proposition de loi « Trace » - dont le but est d'assouplir les contraintes du « Zéro artificialisation nette » (Zan) - ont annoncé qu'ils souhaitent réintroduire, par amendement, un point d'étape dans la trajectoire de sobriété foncière prévue par la loi.

Alors que ce texte porté par les sénateurs de la majorité Jean-Baptiste Blanc (LR, Vaucluse) et Guislain Cambier (centriste, Nord) prévoyait initialement d'abroger ce jalon fixé en 2031, les rapporteurs se sont dit « d'accord » pour s'aligner sur la date privilégiée par le gouvernement : 2034. À un détail près, ils refusent toujours d'y adjoindre un objectif de baisse d'artificialisation.

Un objectif « crédible » fixé par chaque région

C'est l'un des enjeux majeurs des débats autour de ce texte qui vise à instaurer une « trajectoire de réduction de l'artificialisation concertée avec les élus locaux ». Plutôt qu'un Zan « repoussoir », les sénateurs de la majorité souhaitent donc lui préférer cette « Trace » conçue pour être plus flexible.

Au lieu d'une réduction de 50 % pour tous d'ici à 2031, l'amendement déposé par la Commission des affaires économiques prévoit ainsi de laisser aux collectivités le soin de fixer le rythme d'artificialisation. « Il faut assouplir, et surtout donner la main aux territoires pour qu'ils décident eux-mêmes de leur propre trajectoire », a ainsi défendu la rapporteure centriste Amel Gacquerre.

Car si le but est bien de laisser « une marge de discussion et d'appréciation aux élus », il ne sera pas possible de « poser n'importe quel chiffre, il y a quand même des gages », a assuré la sénatrice du Pas-de-Calais. « Ce qui nous importe, nous, c'est la différenciation territoriale. On ne peut pas fixer un même objectif à tous les territoires alors que les dynamiques y sont différentes », a-t-elle expliqué, se félicitant que le ministre de l'Aménagement du territoire, François Rebsamen, « ne semble pas figé sur un cadre super-normatif ».

Bien que le gouvernement ait accepté d'engager la procédure accélérée sur le texte, François Rebsamen a néanmoins rappelé qu'il n'était « pas favorable à la suppression d'un jalon intermédiaire » permettant de « maintenir

une évaluation sur l'atteinte des objectifs ». Une mesure « indispensable » à ses yeux. Un amendement gouvernemental propose de rétablir l'objectif intermédiaire d'une artificialisation réduite de moitié, mais en le repoussant de trois années, à 2034.

Spécificités des territoires

Plus globalement, le but est de « voir cette question du Zan [...] avec pragmatisme. On a besoin de prendre en compte les spécificités des territoires, en adéquation avec la trajectoire de sobriété foncière et les projets des collectivités », a souligné la présidente de la commission des affaires économiques, Dominique Estrosi Sassone.

Si la proposition de loi ne prévoit pas de remettre en cause l'objectif final de 2050 (qui doit mettre un terme à l'étalement urbain), elle imposerait toute une série d'assouplissements. Parmi ceux-ci, il est prévu le report des délais fixés de mise à jour des documents d'urbanisme, le renforcement du rôle de la conférence régionale ou encore la possibilité pour le maire de mutualiser la surface minimale dont sa commune dispose au niveau des Scot et de la région, et pas seulement à l'échelle des EPCI.

Dans ce cadre, la majorité sénatoriale propose aussi d'exclure du décompte de l'artificialisation des sols, jusqu'en 2036, les implantations industrielles, les infrastructures de production d'énergie renouvelable et les constructions de logements sociaux dans les communes qui en sont déficitaires.

À noter que le gouvernement souhaite créer une réserve nationale de 10 000 hectares dans le cadre de la réindustrialisation « en plus des projets d'envergure nationale et européenne d'intérêt majeur, les Pene ». La commission y est défavorable car « il ne s'agit pas d'une proposition d'exemption d'une enveloppe de 10 000 hectares, mais plutôt de mutualisation ». Elle propose donc plutôt la mise en place d'une exemption.

Les débats s'annoncent, en tout cas, assez animés à la chambre haute. À gauche, le groupe écologiste du Sénat a déjà accusé, sur Bluesky, la droite sénatoriale de « s'attaquer au monde agricole et aux élus locaux ». « Cette loi Zan 3 », comme il la nomme, permettrait surtout de « détricoter » la législation actuelle « sous prétexte de simplification », estiment les écologistes.

Aurélien Wälti

(Source : Maire info)

Aux termes d'une décision unanime des associés au sein d'un acte contenant donation reçu par Me Delphine KLEIN-MAIRE, Notaire à LONS LE SAUNIER (39000) 13 rue Louis Rousseau, le 14/03/2025, office notarial n°39059, il a été décidé à compter du 14 mars de :
 - transférer le siège social de la SCI LONS BOULEAUX ZA de la Goutette 39260 CHARCHILLA au capital de 4 574,47 €, RCS LONS LE SAUNIER n° 401 427 299, au 14 rue des Terreaux 39260 CHARCHILLA,
 - mettre fin aux fonctions de gérant de Monsieur Claude GUENUCHOT,
 - de nommer les gérants suivants : M. Michaël GUENUCHOT 14 rue des Terreaux 39260 CHARCHILLA et Mme Amélie GUENUCHOT 12 rue des Terreaux 39260 CHARCHILLA

Pour avis, La gérance

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
 Dénomination : BRAGARD - COURBET
 Siège social : Rue Nicolas LEDOUX - Zone industrielle - 39800 POLIGNY
 Objet social :

La prise de participation ou d'intérêts directs ou indirects dans toutes sociétés et entreprises, constituées ou à constituer, le cas échéant avec vocation de promouvoir et d'aider la réalisation de leurs objectifs économiques notamment par l'exercice de tous mandats sociaux et/ou toutes prestations de services spécifiques.

Tous conseils, études, assistance, et prestations diverses, notamment en matière de gestion technique, financière, administrative, commerciale. Conduite de la politique des filiales et animation du groupe qu'elle contrôle.

La gestion de portefeuilles de valeurs mobilières ou autres titres de placement, la participation directe ou indirecte de la Société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires ; et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à cet objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

Durée : 99 années
 Capital : 10 000 €

Président : Monsieur Anthony BRAGARD demeurant 180, Rue des chaïmes - 39800 BARRETAINE
 Directrice Générale : Madame Caroline COURBET demeurant 15, Rue Joliot CURIE - 39800 POLIGNY
 Admission aux Assemblées et droits de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions sont libres uniquement entre associés. Les actions ne peuvent être cédées à des tiers non associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés adoptée à la majorité des droits de vote. Immatriculation au RCS de LONS LE SAUNIER

Pour avis

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
 Article 1378-1 Code de procédure civile
 Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016
 Suivant testament olographe en date du 4 juillet 2011, Madame Marie Claude Colette CHARBONNIER, retraitée, demeurant à CHAUMERGY (39230) 2 rue des Forges, née à SEURRE (21250), le 13 octobre 1953, décédée à LONS-LE-SAUNIER (39000) le 11 février 2024, A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Carole CLERC, Notaire salariée de la S.E.L.A.S. «LEGATIS DOLE», titulaire d'un Office Notarial à DOLE, 34 avenue de Northwich 39100 DOLE, le 12 mars 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Carole CLERC, Notaire susnommé, référence CRPCEN : 39034, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de LONS LE SAUNIER de l'expédition du procès verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

EDITTEX

Société par actions simplifiée en liquidation
 Au capital de 2 000 euros
 Siège social : 13 Rue Anatole France, 39260 MOIRANS EN MONTAGNE
 Siège de liquidation : 13 Rue Anatole France, 39260 MOIRANS EN MONTAGNE
 953 940 624 RCS LONS LE SAUNIER

Aux termes d'une décision en date du 31.01.2025, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
 Monsieur Oguz Kagan ERDEM, demeurant : 13, Rue Anatole France - 39260 MOIRANS EN MONTAGNE, Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé : 13, Rue Anatole France - 39260 MOIRANS EN MONTAGNE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de LONS LE SAUNIER-39000, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis Le Liquidateur

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE FROMAGÈRE FRUITIÈRE DE SAINT JULIEN SUR SURAN

Société à capital variable
 Siège social : La fromagerie st Julien 39320 VAL-SURAN
 Agréée N° 39-065
 SIRET : 77842377200012

CONVOCACTION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Notre AGO se réunira le Vendredi 28 mars 2025 à 9h45 à la salle des fêtes de Lains

Ordre du jour :

- 1) Rapport du Président et du CA, Présentation des comptes, Rapport du CAC et Approbation des Comptes
 - 2) Approbation du budget formation des administrateurs sur l'exercice en cours
 - 3) Quitus aux administrateurs
 - 4) Dotation des réserves obligatoires
 - 5) Dotation des réserves libres et distributions
 - 6) Distribution report pour ristourne éventuelle constituée antérieurement
 - 7) Renouvellement du tiers sortant du CA
 - 8) Ratification de cooptation en CA
 - 9) Augmentation du tiers sortant (ouverture d'un ou plusieurs postes)
 - 10) Remplacement d'un administrateur
 - 11) Constat du départ d'associés coopérateurs et remboursement de leur capital social
 - 12) Constatation de la variation du capital social
 - 13) Allocation globale pour l'indemnisation des administrateurs
 - 14) Renouvellement du CAC
 - 15) Conventions réglementées
 - 16) Document relatif aux informations sur le prix
 - 17) Pouvoirs pour les formalités
 - 18) Questions diverses
- Les associés ont la faculté de prendre connaissance à la fromagerie, à partir du 15^{ème} jour précédant l'AG, des rapports du CA, du CAC, du bilan, du compte de résultat, du texte des résolutions proposées, du document donnant des informations sur l'écart entre le prix indiqué lors de la précédente AGO et le prix effectivement payé aux associés-coopérateurs pour leurs apports ainsi que sur les écarts constatés entre ce prix et les différents indicateurs pris en compte dans le règlement intérieur pour fixer les critères et modalités de détermination du prix des apports.

Pour le Conseil d'Administration Le Président, Simon IONI

Avis est donné de la constitution de l'EURL VMH, au capital de 160 000 €. Siège : 5 RUE DU REVÊT 39290 THERVAY. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de LONS-LE-SAUNIER. Objet social : L'activité de société holding. L'apport en nature suivant a été réalisé : Par Madame Valérie MARTIN : Apport des parts sociales de Valbeaute sarl, estimées à 160 000,00 €. La cession des parts de l'associé unique est libre. Gérante : Madame Valérie MARTIN, demeurant 5 RUE DU REVÊT 39290 THERVAY

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE M.B. BOIS

Société civile immobilière en liquidation au capital de 152,45 euros
 Siège social : Zone Industrielle 39170 LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE
 Siège de liquidation : Zone Industrielle 39170 LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE
 383 021 615 RCS LONS-LE-SAUNIER

L'Assemblée Générale réunie le 05/02/2025 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Alain BALOUZAT, dmt 8 rue en Ryon à SAINT-LUPICIN (39170), de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de LONS-LE-SAUNIER, en annexe au RCS.

Pour avis, Le Liquidateur,

SAS LEDOLEX - Notaires associés
 21bis rue Rouget de Lisle
 39000 LONS-LE-SAUNIER

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Maxime BONNEVIE, notaire associé de la SAS susnommée, avec la participation de Maître Marie-Charlotte LAURENT, notaire à LONS-LE-SAUNIER (Jura), le 21 février 2025, enregistré à LONS-LE-SAUNIER, le 3 mars 2025, référence 3904P01 2025 N 00193, La Société dénommée SCIERIE RAT, dont le siège est à LA CHAILLEUSE (39270) route de la Vallée Essia, identifiée au SIREN sous le numéro 408676955 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LONS-LE-SAUNIER.

A cédé au profit de : La Société dénommée SASU SCIERIE DU PLATEAU JURASSIEN, dont le siège est à CHILLY-LE-VIGNONBLE (39570) 181 rue de la Colonie, identifiée au SIREN sous le numéro 934613217 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LONS-LE-SAUNIER. Le fonds de commerce de scierie, débit, travail mécanique du bois, séchage, exploitation forestière, négoce de bois et de tous produits issus du bois sis à LA CHAILLEUSE (39270) Route Vallée (Essia), connu sous le nom commercial SCIERIE RAT.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE DEUX CENTS EUROS (98 200,00 EUR), (éléments incorporels : 5000€ ; matériel : 93200€). Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion Le notaire.

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
 Article 1378-1 Code de procédure civile
 Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016
 Suivant testament olographe en date du 17 janvier 2023.

Madame Monique Odette Marie Fernande MARTINVAL, en son vivant retraitée, demeurant à ARBOIS (39600) 12 rue de la Faïencerie EHPAD DELORT. Née à SELONCOURT (25230), le 11 décembre 1936.

Veuve en secondes noces de Monsieur Claude Eugène Célestin DEPONT et non remariée.

Veuve en premières noces de Monsieur Eugène Louis Albert MILLET Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale. Décédée à ARBOIS (39600) (FRANCE) le 4 janvier 2025.

A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Franck ARMAND, Notaire à ARBOIS, 2 rue de l'Industrie, le 4 mars 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Franck ARMAND, Notaire à ARBOIS (39600) référence CRPCEN : 39063 dans un délai d'un mois à compter du 11 mars 2025 date de la réception par le greffe du tribunal judiciaire de LONS LE SAUNIER de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.



annoncelegale@juragricole.com // 03 84 43 03 99

INSERTION – ACCEPTATION SUCCESSION A CONCURRENCE ACTIF NET

Suivant acte reçu par Maître Luc SIMONIN, Notaire à BLETTERANS, 24, bis rue d'Amont, le 22 février 2025, a été reçue l'acceptation par : Madame Pascale Anne-Marie MASUEZ, demeurant à COMMENAILLES (39140) la Petite Rechassière, Monsieur Claude Marcel Henri MASUEZ, demeurant à AUTHUMES (71270) 5 impasse Saint Paul, Monsieur Olivier Lucien Gabriel MASUEZ, demeurant à BELLEVESVRE (71270) 37 Grande rue, Madame Valérie Michelle Sophie MASUEZ, demeurant à CORMELLES-EN-PARISIS (95240) 57 rue Gabriel Péri, Madame Florence Frédérique Maggy MASUEZ, demeurant à FRETTERANS (71270) 2 grande rue, Monsieur Philippe Alain Jean MASUEZ, demeurant à CORMELLES-EN-PARISIS (95240) 2 boulevard Clément-ceau, Monsieur Laurent BOURGUIGNAT, demeurant à DIJON (21000) 17 boulevard de Broesses, Monsieur Arnaud BOURGUIGNAT, demeurant à CHALON-SUR-SAONE (71100) 2 rue des sentiers, Madame Emmanuelle TETAT, demeurant à PUISELET-LE-MARAIS (91150) 13 chemin Saint Germain. Madame Agnès TETAT, demeurant à ETAMPES (91150) 17 Bis rue du Sablon, Ont déclaré accepter à concurrence de l'actif net de la succession de Monsieur Daniel MASUEZ en son vivant demeurant à COMMENAILLES (39140) 455 rue des Chênes, né à LONSLE SAUNIER (39000), le 2 janvier 1953, décédé à BESANCON (25000), le 26 juin 2024. Cette acceptation et l'inventaire du patrimoine dressé par Maître Luc SIMONIN, notaire à BLETTERANS en date du 22 février 2025 ont été déposés auprès du Tribunal Judiciaire de LONS LE SAUNIER le 4 mars 2025 et a été publiée au BODACC le 26 février 2025. Les oppositions des créanciers, s'il y a lieu, seront reçues dans les quinze mois de la date de l'insertion au BODACC, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire

SARL CREMERIE CLEMENT

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 280 000 euros
Siège social et de liquidation :
33 Le Mortalier - 39190 CUISIA
480 387 018 RCS LONS LE SAUNIER

Aux termes d'une décision en date du 25 février 2025 au siège de liquidation, Monsieur Jean-Claude GLARMET demeurant 33 Le Mortalier 39190 CUISIA, Associé Unique et liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 31 décembre 2024, s'est déchargé de son mandat de liquidateur, s'est donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de LONS LE SAUNIER, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis
Le Liquidateur

CORSETTI S.A.R.L.

Société à Responsabilité Limitée au capital de 22 867,35 Euros
Siège Social : (39320) GIGNY-SUR-SURAN
307 546 408 RCS LONS-LE-SAUNIER

Suivant Assemblée Générale Extraordinaire du 28 février 2025, il a été pris acte de la démission de Monsieur Patrice CORSETTI de ses fonctions de co-gérant à compter de la même date, Monsieur Christophe CORSETTI restant seul et unique gérant. L'article 10 des statuts a été modifié en conséquence. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de LONS-LE-SAUNIER.

CENTRE CAPILLAIRE DU JURA

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 6 000 €
Siège : 37 avenue Jean Moulin, 39000 LONS LE SAUNIER
Siège de liquidation : 37 avenue Jean Moulin
39000 LONS LE SAUNIER
852 597 400 RCS LONS LE SAUNIER

L'Assemblée Générale réunie le 26 février 2025 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Aurélie VENTURA, 120 impasse de la Rada Résidence Grenelle 39570 MESSIA SUR SORNE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de LONS LE SAUNIER, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre. Pour avis, Le Liquidateur

Par acte authentique en date du 12/03/2025, il a été constitué une SCI dénommée :2C BUCHOT
Siège social : 1 Chemin du Paradis 39190 MAYNAL
Capital : 1000€
Objet social : La propriété et la gestion des actifs tant mobiliers qu'immobiliers détenus par elle, et ce aussi afin d'éviter toute indivision. Elle assurera ainsi la mise en valeur, l'administration et l'exploitation par location de tous immeubles et droits immobiliers détenus en pleine propriété, en nue-propriété ou usufruit, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement. La gestion de portefeuilles de valeurs mobilières, droits sociaux, actions ou obligations, ou tous autres titres détenus en pleine propriété, nue propriété ou usufruit par voie d'achat, d'échange, et de souscription.
Gérance : M. BUCHOT Christian demeurant 1 Chemin du Paradis 39190 MAYNAL
Cession de parts sociales : Les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la SOCIETE qu'avec le consentement des associés.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de LONS LE-SAUNIER.

CHALU MOTOCULTURE

Société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros
Siège social : 2, Route Blanche 39400 MORBIER
904 168 465 RCS LONS LE SAUNIER

Aux termes d'une décision en date du 17.03.2025, l'Associé Unique a décidé :
- de remplacer à compter du 01.04.2025 la dénomination sociale "CHALU MOTOCULTURE" par "JC FORET " et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
- d'étendre l'objet social aux activités : * d'Entrepreneur de travaux forestiers et tous travaux sylvicoles, * d'Exploitant forestier, achat et vente de bois de chauffage, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
- de transférer le siège social à : 2, Route Blanche, 39400 MORBIER au : 588, Rue des Noisetiers - La Mouille - 39400 HAUTS DE BIENNE à compter du 01.04.2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis
La Gérance

S.C.I. DU PARC

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 76 224,51 euros
Siège social :
2, Rue du Général de Gaulle Morez - 39400 HAUTS DE BIENNE
Siège de liquidation :
5, Route de Prémanon
La Doye -39220 LES ROUSSES
419 885 942 RCS LONS LE SAUNIER

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 31.01.2025 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mr Pascal DACLIN, demeurant : 5, Route de Prémanon -La Doye -39220 LES ROUSSES, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de LONS LE SAUNIER, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
Le Liquidateur

CHA MA L'O

Société en nom collectif en liquidation au capital de 20.000 euros
Siège social : 8 bis Grande Rue 39250 NOZEROTY
Siège de liquidation :
85 rue des Combettes – 39250 DOYE
802.231.381 RCS LONS LE SAUNIER

DISSOLUTION ANTICIPEE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28 février 2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 28 février 2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Mme Emmanuelle BOURGEOIS, demeurant à DOYE (39250) – 85 rue des Combettes, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé à DOYE (39250) – 85 rue des Combettes. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de LONS LE SAUNIER, en annexe au RCS.

Pour avis,
Le Liquidateur

SCP DUCRET et Christine VERNIER, Notaire associé
LONS-LE-SAUNIER (39000)
12 av du 44ème RI

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Christine VERNIER, notaire à LONS LE SAUNIER, le 14 mars 2025, a été constituée la société civile dénommée "SCI CMV3B IMMOB2", siège social : LONS LE SAUNIER (39000), 36 rue Lecourbe. Capital : 3.000,00 € divisé en 300 parts sociales de 10,00 € chacune.
Objet social :
La société a pour objet :
- l'acquisition, la propriété et la gestion à titre civil de tous les biens ou droits mobiliers et immobiliers, plus généralement l'exploitation par bail ou autrement de tout immeuble, tous biens et droits sociaux mobiliers et immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés, Notamment divers biens et droits immobiliers dépendant d'un immeuble : SIS à PERRIGNY (Jura) 82 rue du Château, cadastré section AB n°676 et une bande de terrain cadastré section AB N° 1007 ;

- la propriété et la gestion à titre civil de tous les biens ou droits mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute prise de participation dans toutes sociétés immobilières et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent situés.
- l'acquisition, la prise à bail, la location-vente, la propriété ou la copropriété de terrains, d'immeubles construits ou en cours de construction ou à rénover, de tous autres biens immeubles et de tous biens meubles,
- la construction sur les terrains dont la société est, ou pourrait devenir propriétaire ou locataire, d'immeubles collectifs ou individuels à usage d'habitation, commercial, industriel, professionnel ou mixte.
- la réfection, la rénovation, la réhabilitation d'immeubles anciens, ainsi que la réalisation de tous travaux de transformation, amélioration, installations nouvelles conformément à leur destination,
- l'administration, la mise en valeur et plus généralement l'exploitation par bail ou autrement des biens sociaux, ou par commodat et notamment les biens et droits immobiliers sis à SIS à PERRIGNY (Jura) 82 rue du Château, cadastré section AB n°676 et une bande de terrain cadastré section AB n° 1007 ;

- l'obtention de toutes ouvertures de crédits, prêts et facilités de caisse avec ou sans garantie hypothécaire, destinés au financement des acquisitions ou paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles ou biens et droits immobiliers de la société.
-toutes opérations destinées à la réalisation de l'objet social, notamment en facilitant le recours au crédit dont certains associés pourraient avoir besoin pour se libérer envers la société des sommes dont ils seraient débiteurs, à raison de l'exécution des travaux de construction respectivement de la réalisation de l'objet social et ce, par voie de caution hypothécaire.
-et plus généralement toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, pouvant être utiles directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de l'objet de la société, la société peut, notamment constituer hypothèque ou tout autre sûreté réelle sur les biens sociaux
Durée : 99ans à compter de son immatriculation au R.C.S.
Gérant : SAS CMV3B Group ayant son siège social à LONS LE SAUNIER 36 rue Lecourbe immatriculée au RCS de LONS LE SAUNIER sous le numéro : 941 776 809.

Pour insertion et avis,
Me Christine VERNIER

Maître Paul JOUFFROY
22 rue du Châtelet
39160 SAINT AMOUR

Par testament olographe en date à VERRIA (39160) le 7 juillet 2011, Madame Monique Denise Ginette JACQUET, en son vivant demeurant à VAL SURAN (39320) 212 rue Lezay Marnésia, Saint-Julien, née à BEAUPONT (01270) le 16 mai 1935, décédée à VAL SURAN (39320) le 21 janvier 2025, a institué un légataire universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Paul JOUFFROY Notaire à SAINT AMOUR (39160) suivant procès-verbal en date du 14 mars 2025 dont une copie authentique a été transmise au Greffe du Tribunal Judiciaire de LONS LE SAUNIER. Les oppositions pourront être formées auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Me Paul JOUFFROY, 22 rue du Châtelet, 39160 SAINT AMOUR.

Pour avis

Par acte authentique en date du 09/03/2025, il a été constitué une SASU dénommée : DS PLOMBERIE
Siège : SAS Siège social : 11 RUE DES ECHAILLONS 39300 PONT-DU-NAVOY
Capital : 5000 €
Objet social : PLOMBERIE, SANITAIRE, CHAUFFAGE, ELECTRICITE, CARRE-LAGE-FAIENCE
Président : M DELCOURT STEPHAN demeurant 11 RUE DES ECHAILLONS 39300 PONT-DU-NAVOY élu pour une durée illimitée
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de LONS-LE-SAUNIER.

AUTOMOBILES BERNARD VILLET GARAGE DU STADE

Société à responsabilité limitée au capital de 150 000 euros
Siège social : route de Lons le Saunier 39800 POLIGNY
950 378 323 RCS LONS LE SAUNIER

NON RENOUELEMENT DE CAC TITULAIRE

Aux termes d'une délibération du 24 février 2025, l'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat de la société AB AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, est arrivé à expiration, et après avoir constaté que la Société n'avait pas dépassé deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant pendant les deux exercices précédant l'expiration des mandats, décide de ne pas procéder à la désignation de Commissaires aux Comptes.

Pour avis,
La Gérance

S.C.I. DU PARC

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 76 224,51 euros
Siège social :
2, Rue du Général de Gaulle Morez - 39400 HAUTS DE BIENNE
Siège de liquidation :
5, Route de Prémanon
La Doye -39220 LES ROUSSES
419 885 942 RCS LONS LE SAUNIER

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31.01.2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Mr Pascal DACLIN, demeurant : 5, Route de Prémanon -La Doye -39220 LES ROUSSES, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé : 5, Route de Prémanon - La Doye -39220 LES ROUSSES. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de LONS LE SAUNIER, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
Le Liquidateur

EDITTEX

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 13 Rue Anatole France, 39260 MOIRANS EN MONTAGNE
Siège de liquidation :
13 Rue Anatole France, 39260 MOIRANS EN MONTAGNE
953 940 624 RCS LONS LE SAUNIER

Aux termes d'une décision en date du 31.01.2025 à MOIRANS EN MONTAGNE, l'Associé Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Oguz Kagan ERDEM, demeurant : 13, Rue Anatole France – 39260 MOIRANS EN MONTAGNE, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de LONS LE SAUNIER-39000, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis
Le Liquidateur

SCP "Marc BARTHEN, Céline RUIZ, et Victor VANDEL" titulaire d'un Office Notarial à DOLE (Jura) 8, Rue Joseph Thoret,

« M3S »

Société par Actions Simplifiées Au capital social de 500,00 €
Siège social actuel : 11 rue des Capucins 39380 NEVY-LES-DOLE Immatriculée au RCS de LONS LE SAUNIER sous le n° 887 590 529

Aux termes de l'acte de cession d'actions de ladite société, reçu par Maître Marc BARTHEN, notaire à DOLE, le 13 mars 2025. Le siège social de la SAS a été transféré à FOUCHERANS (Jura) 31, Chemin de Rougemont. Les formalités relatives aux modifications statutaires seront réalisées auprès du Greffe de LONS LE SAUNIER. POUR AVIS ET MENTION Me Marc BARTHEN, notaire.

LE BRI

Société par actions simplifiée au capital de 2 000 €
Siège social : 1 chemin du Bri 39210 BAUME LES MESSIEURS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BAUME LES MESSIEURS du 18 mars 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée.
Dénomination : LE BRI.
Siège : 1 chemin du Bri, 39210 BAUME LES MESSIEURS.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Capital : 2 000 €.

Objet : - L'exploitation d'hébergements touristiques et autres hébergements à courte durée, location de logements meublés, gîtes et chambres d'hôtes et toutes prestations de services annexes dont toutes prestations para-hôtelières avec accueil, service de ménage / nettoyage, services de petits déjeuners, petite restauration, restauration, traiteur, vente de tous produits alimentaires ou non, vente de boissons, toutes activités de tourisme, loisirs et détente.
- Événementiel - organisation - location de salles pour types de manifestations et/ou réceptions (mariages, séminaires, congrès etc...).

- La location de tout matériel.
- L'acquisition par voie d'apport, d'achat ou d'échange, la propriété, l'administration, la gestion, et plus généralement l'exploitation par bail, location ou autrement, d'ensembles immobiliers, éventuellement, la construction d'immeubles à usage professionnel, commercial ou d'habitation, Exceptionnellement, l'aliénation d'immeubles sociaux et de ceux devenus inutilitaires à la Société au moyen de vente, échange ou apport en société, La prise de participation dans toute société civile de placement immobilier.

- La prise de participation, la souscription ou l'acquisition de toutes actions, obligations, parts sociales, parts d'intérêts, de toutes sociétés civiles ou commerciales, y compris tous placements de capitaux dans lesdites sociétés, La gestion de ses participations financières et de tous intérêts dans toutes sociétés, La direction, l'animation, la gestion, le contrôle et la coordination de ses filiales et participations.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Madame Laetitia GRANDVAUX, demeurant 1 chemin du Bri, 39210 BAUME LES MESSIEURS. Directeur général : Monsieur Nicolas GRANDVAUX, demeurant 1 chemin du Bri, 39210 BAUME LES MESSIEURS. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LONS LE SAUNIER.

Pour avis
Le Président

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Franck ARMAND, à ARBOIS (39600), 2 rue de l'Industrie, CRPCEN 39063, le 12 mars 2025, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens.

Entre : Monsieur Laurent Ernest LOUBOUTIN, charpentier, et Madame Eléna Marie Jeanne BRENIAX, esthéticienne, demeurant ensemble à LA CHATELAIN (39600) 4 rue de la Baume aux Chèvres
Monsieur est né à CHAMPAGNOLE (39300) le 20 juillet 1982, Madame est née à DOLE (39100) le 27 avril 1989.

Mariés à la mairie de LA CHATELAIN (39600) le 25 janvier 2014 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Tous deux de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale. Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.

INSERTION – AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

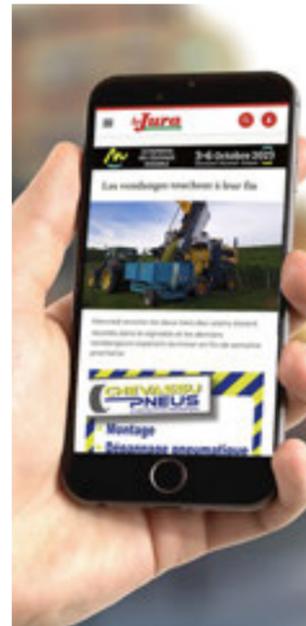
Suivant acte reçu par Maître Gaëtan MARGAIL, notaire au sein de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « Julien VUJON, notaire associé », titulaire d'un Office Notarial à BOURG EN BRESSE (Ain), 15 Avenue Alphonse Baudin CRPCEN 01003, le 17 mars 2025, a été conclu le changement partiel de régime matrimonial par adjoction d'une société d'acquêts entre : Monsieur Jean-Marc BERTHET, et Madame Lydie Denise Raymond DOLE, demeurant ensemble à SAINT-AMOUR (39160) 13 Avenue des Sports.

Monsieur est né à LONS-LE-SAUNIER (39000) le 10 mai 1962, Madame est née à LONS-LE-SAUNIER (39000) le 11 août 1966. Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Maître Gaëtan MARGAIL.

Lisez et faites lire
Le Jura Agricole
et Rural :
www.juragricole.com

Denier délai pour la parution
papier le vendredi
de vos annonces légales :
le mardi 17h
Et toujours PARUTION IMMÉDIATE
SUR NOTRE SITE INTERNET



VOUS ÊTES
ABONNÉ ?
Grâce à votre
CODE ABONNÉ*
lisez votre
journal sur votre
téléphone
dès le jeudi soir
GRATUITEMENT

* Code égaré ?
demandez-le à
Aline au 03 84 43 03 99